

Bulletin d'exploitation de l'UIT

www.itu.int/itu-t/bulletin

N° 1219

1.V.2021

(Renseignements reçus au 15 avril 2021) ISSN 1564-524X (En ligne)

Place des Nations CH-1211
Genève 20 (Suisse)
Tél: +41 22 730 5111
Email: itumail@itu.int

Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)
Tél: +41 22 730 5211
Fax: +41 22 730 5853
Email: tsbmail@itu.int / tsbtson@itu.int

Bureau des radiocommunications (BR)
Tél: +41 22 730 5560
Fax: +41 22 730 5785
Email: brmail@itu.int

Table des matières

	<i>Page</i>
INFORMATION GÉNÉRALE	
Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT: <i>Note du TSB</i>	3
Approbation de Recommandations UIT-T.....	4
Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC): <i>Note du TSB</i>	4
Plan de numérotage des télécommunications publiques internationales: <i>Note du TSB</i>	4
Plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements: <i>Note du TSB</i>	5
Service téléphonique:	
Botswana (<i>Botswana Communications Regulatory Authority (BOCRA), Gaborone</i>)	6
Luxembourg (<i>Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), Luxembourg</i>)	15
Restrictions de service.....	16
Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2006)	16
AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE	
Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (Liste V)	17
Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications	17
Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués	18
Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements	19
Liste des codes de transporteur de l'UIT	19
Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)	20
Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)	20
Plan de numérotage national	21

<i>Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation*</i>		<i>Comprenant les renseignements reçus au:</i>
1220	15.V.2021	30.IV.2021
1221	1.VI.2021	14.V.2021
1222	15.VI.2021	30.V.2021
1223	1.VII.2021	15.VI.2021
1224	15.VII.2021	30.VI.2021
1225	1.VIII.2021	15.VII.2021
1226	15.VIII.2021	30.VII.2021
1227	1.IX.2021	13.VIII.2021
1228	15.IX.2021	1.IX.2021
1229	1.X.2021	15.IX.2021
1230	15.X.2021	30.IX.2021
1231	1.XI.2021	15.X.2021
1232	15.XI.2021	1.XI.2021
1233	1.XII.2021	15.XI.2021
1234	15.XII.2021	1.XII.2021
1235	1.I.2022	10.XII.2021

* Ces dates concernent uniquement la version anglaise.

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT

Note du TSB

A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- 1199 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} juillet 2020)
- 1162 Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements (Selon la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016)) (Situation au 15 décembre 2018)
- 1161 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118 (05/2006)) (Situation au 1 décembre 2018)
- 1154 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 15 août 2018)
- 1125 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 juin 2017)
- 1125 Liste des indicatifs de pays pour le service mobile du système de radiocommunication de terre à ressource partagée (Complément à la Recommandation UIT-T E.218 (05/2004)) (Situation au 1 juin 2017)
- 1117 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques du mobile (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016)) (Situation au 1^{er} février 2017)
- 1114 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 15 décembre 2016)
- 1096 Heure légale 2016
- 1060 Liste des codes de transporteur de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400 (03/2013)) (Situation au 15 septembre 2014)
- 1015 Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 1^{er} novembre 2012)
- 1002 Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35 (02/2000)) (Situation au 15 avril 2012)
- 1001 Liste des autorités nationales, chargées de l'attribution des codes du prestataire terminal UIT-T T.35 (Situation au 1^{er} avril 2012)
- 1000 Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 15 mars 2012)
- 994 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 15 décembre 2011)
- 991 Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2006)
- 980 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT T F.32) (10/1995)) (Situation au 15 mai 2011)
- 978 Liste des Codes Téléx de Destination (CTD) et des Codes d'Identification de Réseaux Téléx (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 (06/1994) et F.68 (11/1988)) (Situation au 15 avril 2011)
- 977 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/2000)) (Situation au 1^{er} avril 2011)
- 976 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (10/2000)) (Situation au 15 mars 2011)
- 974 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 15 février 2011)
- 955 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Selon la Recommandation UIT-T E.180 (03/98)) (Situation au 1^{er} mai 2010)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/1998))

B. Les listes suivantes sont disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT (Rec. UIT-T M.1400)

www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html

Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170)

www.itu.int/ITU-T/inr/bureauifax/index.html

Liste des exploitations reconnues (ER)

www.itu.int/ITU-T/inr/roa/index.html

Approbation de Recommandations UIT-T

Par AAP-102, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8:

- ITU-T Y.3109 (04/2021): *Traduction non disponible – Nouveau texte*
- ITU-T Y.3802 (2020) Cor. 1 (04/2021)

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande de l'Administration de la République de Chypre, le Directeur du TSB a attribué les codes de zone/réseau sémaphore (SANC) suivants pour être utilisés dans la partie internationale du réseau de ces pays/zones géographiques qui appliquent le système de signalisation N 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Chypre (République de)	5-219

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

Plan de numérotage des télécommunications publiques internationales (Recommandation UIT-T E.164 (11/2010))

Note du TSB

Codes d'identification pour les réseaux internationaux

Associés à l'indicatif de pays commun 883 pour les réseaux internationaux, les codes d'identification à trois chiffres ci-après ont été **attribués**.

<i>Requérant</i>	<i>Réseau</i>	<i>Indicatif de pays et code d'identification</i>	<i>Date d'attribution</i>
Telecom Italia Sparkle S.p.A.	Telecom Italia Sparkle S.p.A.	+883 360	6.IV.2021

Associés à l'indicatif de pays commun 883 pour les réseaux internationaux, les codes d'identification à quatre chiffres ci-après ont été **attribués**.

<i>Requérant</i>	<i>Réseau</i>	<i>Indicatif de pays et code d'identification</i>	<i>Date d'attribution</i>
Nokia Corporation	Nokia Corporation	+883 5190	6.IV.2021

Plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements (Recommandation UIT-T E.212 (09/2016))

Note du TSB

Codes d'identification pour les réseaux mobiles internationaux

Associé à l'indicatif de pays du mobile (MCC) 901 attribué en partage, le code de réseau mobile (MNC) à deux chiffres ci-après a été **réattribué**.

<i>Réseau</i>	<i>Indicatif de pays du mobile (MCC) et code de réseau mobile (MNC)</i>	<i>Date de la réattribution</i>
Telecom Italia Sparkle S.p.A.	901 78	6.IV.2021
Nokia Corporation	901 79	6.IV.2021

Note du TSB

Codes d'identification à des fins d'essais non commerciaux internationaux

Associé à l'indicatif de pays du mobile commun 991 (MCC), le code de réseau mobile à des fins d'essais (MNC) à deux chiffres "03" a été temporairement attribué jusqu'au 5 avril 2022 à Halys SAS pour essai du *BroadWay project*. L'attribution temporaire de l'indicatif MCC commun E.212 et du code MNC à des fins d'essais 991 03 entre en vigueur à partir du 6 avril 2021.

<i>Requérant</i>	<i>Indicatif de pays du mobile (MCC) et code de réseau mobile à des fins d'essais (MNC)</i>	<i>Date d'entrée en vigueur de l'attribution</i>	<i>Date de retrait</i>
Halys SAS	991 03	6.IV.2021	6.IV.2022

Service téléphonique (Recommandation UIT-T E.164)

url: www.itu.int/itu-t/inr/nnp

Botswana (indicatif de pays +267)

Communication du 14.IV.2021:

La *Botswana Communications Regulatory Authority (BOCRA)*, Gaborone, annonce la mise à jour du plan national de numérotage du Botswana.

PLAN NATIONAL DE NUMÉROTAGE ET LISTE DES ATTRIBUTIONS ET DES ASSIGNATIONS DES RESSOURCES DE NUMÉROTAGE

DÉFINITIONS

"Administration des ressources de numérotage": ensemble des activités associées à l'assignation, à la désignation, ainsi qu'à la surveillance et au contrôle des ressources de numérotage, dont l'attribution est définie dans le plan de numérotage.

"Attribution": fait d'attribuer les ensembles de ressources de numérotage définis dans le plan de numérotage en termes de quantité et de finalité.

"Assignation": allotissement de ressources de numérotage attribuées précédemment dans un plan de numérotage à un fournisseur de services de télécommunication ou à un utilisateur final donné.

"Lignes directrices relatives à l'assignation": par "bénéficiaire d'une assignation", on entend une personne (physique ou morale) à laquelle des numéros sont assignés.

"Utilisateur final": personne qui utilise les services de télécommunication moyennant des ressources de numérotage assignées.

"Fournisseur de services possédant ses propres installations": fournisseur de services qui détient et exploite les installations de réseau de télécommunication utilisées en vue de la fourniture d'un service précis.

"Libre appel": service téléphonique permettant à un organisme abonné de payer les appels émis par ses clients.

"Plan national de numérotage": identification du cadre d'attribution de séries de numéros ordinaires, de codes d'identification de l'exploitant, de numéros courts, et d'autres ressources de numérotage uniques à différentes applications et catégories de ressources.

"Assignation primaire": assignation de ressources de numérotage par la Botswana Communications Regulatory Authority (BOCRA) à des entreprises et à des fournisseurs de services individuels.

"Réseau mobile terrestre public": combinaison de services de communication hertziens offerts par un opérateur donné dans un pays donné.

"Réseau de données public commuté": réseau à la disposition du public prenant en charge des données à commutation par paquets, distinct du réseau téléphonique public commuté.

"Réseau téléphonique public commuté": ensemble des réseaux téléphoniques à commutation de circuits mondiaux exploités par des opérateurs de téléphonie nationaux, régionaux ou locaux, fournissant des infrastructures et des services pour les télécommunications publiques.

"Assignation secondaire": assignation de ressources de numérotage par les bénéficiaires d'une assignation primaire à leurs clients.

"Appels partagés": partage d'un numéro de téléphone entre plusieurs dispositifs situés à différents endroits.

ACRONYMES

BOCRA	Autorité de régulation des communications du Botswana (<i>Botswana Communications Regulatory Authority</i>)
CRASA	Association des régulateurs de télécommunication de l'Afrique australe (<i>Communications Regulators Association of Southern Africa</i>)
CC	Indicatif de pays (<i>Country Code</i>)
CIRD	Code d'interface du réseau pour données
IoT	Internet des objets (<i>Internet of Things</i>)
ISPC	Code de point sémaphore international (<i>International Signalling Point Code</i>)
M2M	De machine à machine
MNC	Code de réseau mobile (<i>Mobile Network Code</i>)
MCC	Indicatif de pays du mobile (<i>Mobile Country Code</i>)
MNO	Opérateur de réseau mobile (<i>Mobile Network Operator</i>)
NCC	Codes couleurs du réseau (<i>Network Colour Codes</i>)
NSPC	Code de point sémaphore national (<i>National Signalling Point Code</i>)
NNP	Plan national de numérotage (<i>National Numbering Plan</i>)
PRS	Services kiosque (<i>Premium Rate Services</i>)
RMPT	Réseau mobile terrestre public
RDPC	Réseau de données public commuté
RTPC	Réseau téléphonique public commuté
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe (<i>Southern Africa Development Community</i>)
SPC	Code de point sémaphore (<i>Signalling Point Code</i>)
USSD	Données de service supplémentaire non structurées (<i>Unstructured Supplementary Service Data</i>)
VAN	Fournisseur de services de réseau à valeur ajoutée (<i>Value Added Network Service provider</i>)
VoIP	Téléphonie utilisant le protocole Internet (<i>Voice Over Internet Protocol</i>)

1 INTRODUCTION

- 1.1 En vertu de la section 38 de la Loi de 2012 sur l'Autorité de régulation des communications, l'Autorité de régulation des communications du Botswana (ci-après dénommée "Autorité" ou "BOCRA") est chargée de tenir à jour un plan de numérotage et les autres ressources de numérotage des télécommunications utilisés au Botswana.
- 1.2 Dans le cadre de ce mandat statutaire, la BOCRA doit élaborer un plan national de numérotage (NNP) afin de garantir l'utilisation efficace des ressources de numérotage des services de télécommunication et d'assurer le respect du plan en ce qui concerne les attributions et les assignations des ressources de numérotage aux fournisseurs de services. Afin de remplir ce mandat, la BOCRA doit:
 - 1.2.1 Veiller à ce que le plan national de numérotage, le cas échéant, soit compatible avec les normes et les lignes directrices du secteur applicables relatives aux plans de numérotage, ainsi qu'avec les accords, les normes et les recommandations à l'échelle internationale.
 - 1.2.2 Gérer les attributions et les assignations au titre du plan national de numérotage afin de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de numéros disponibles pour répondre aux demandes actuelles ainsi qu'aux demandes futures de services raisonnablement anticipées.
 - 1.2.3 Garantir l'équité, l'efficacité et la transparence dans l'attribution et l'assignation primaire des numéros, et s'assurer que les coûts pour les fournisseurs de services et les consommateurs sont objectivement justifiés.

2 OBJET

Le plan national de numérotage a pour objet de garantir une utilisation des numéros qui soit transparente, efficace et exempte de toute discrimination. Cette pratique assure aux fournisseurs de services et aux utilisateurs finals une fourniture et une consommation de haut niveau des services de télécommunication.

3 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- 3.1 La BOCRA adopte les principes et les procédures, concernant l'administration des politiques générales relatives au numérotage, d'un Code de conduite en matière de plan de numérotage et d'une base de données sur le numérotage, qui régissent les modalités d'attribution et d'assignation des ressources de numérotage. Ces mécanismes administratifs favorisent l'attribution, l'assignation et l'utilisation équitables et efficaces des ressources de numérotage. De cette manière, la BOCRA et les fournisseurs de services disposent d'une plateforme de gestion, et les utilisateurs finals peuvent identifier spécifiquement leurs services respectifs par rapport au plan de numérotage.
- 3.2 En 2019, la BOCRA a adopté une version révisée de la politique en matière de numérotage, et plusieurs recommandations visaient notamment à examiner et à modifier le plan national de numérotage, ainsi qu'à faire appliquer le code de conduite en matière de numérotage. Conformément aux recommandations formulées dans la politique révisée, il était préconisé, entre autres:
 - 3.2.1 De prévoir de nouvelles séries de numéros pour les communications de machine à machine (M2M). À l'heure actuelle, les services M2M/Internet des objets (IoT) et le service de téléphonie mobile partagent la même série de numéros. Au départ, les services M2M/IoT n'étaient pas prévus dans le cadre du plan de numérotage actuel. Il est par conséquent nécessaire de revoir le plan en vue d'intégrer ces services, compte tenu du fait que ce sont des services relativement nouveaux et en évolution rapide, qui nécessitent des ressources de numérotage spécifiques à des fins d'utilisation.
 - 3.2.2 De mettre en service le numéro de téléphone 116 pour le service d'assistance aux enfants, conformément aux lignes directrices relatives au numérotage de l'Association des régulateurs de télécommunication de l'Afrique australe (CRASA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi que des résolutions de la SADC.
 - 3.2.3 De modifier ou de changer des numéros afin de prendre en charge l'expansion des numéros d'urgence et des codes de données de service supplémentaire non structurées (USSD).

4 PLAN NATIONAL DE NUMÉROTAGE (NNP)

4.1 Plan national de numérotage présenté dans le *Tableau 1*

Le Tableau 1 illustre la matrice d'attribution de tous les numéros, c'est-à-dire des numéros fixes, mobiles, courts, et d'autres ressources de numérotage uniques. Ces numéros sont décrits en détail dans les sections suivantes.

Tableau 1: Plan national de numérotage (avril 2020-mars 2021)

Premier chiffre	Deuxième chiffre									
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	Int'l	Numérotation internationale abrégée dans la région							0800 et 08XX	
1	Numéros courts									
2	NG	Numéros géographiques (région de Francistown)								
3	NG	Numéros géographiques (Gaborone)								
4	NG	Numéros géographiques (région de Palapye)								
5	NG	Numéros géographiques (région du sud-est)								
6	NG	Numéros géographiques (régions du nord et de l'ouest)								
7	Numéros mobiles									
8	Numéros non géographiques (communications M2M et mobiles)									
9	PRS	91X	Réservé						99X	

Int'l: indicatif d'accès international

NG: numéros non géographiques

PRS: services kiosque (non géographique)

4.2 Numéros uniques et numéros courts

4.2.1 Niveau 0 – Accès international et numéros verts

Le niveau 0 est utilisé pour l'accès international (**00**), les numéros verts commençant par **0800** et les appels partagés auxquels la série de numéros **08XX** est attribuée.

4.2.2 Niveau 1 – Numéros courts

Le niveau 1 est utilisé pour les numéros courts. Les numéros courts correspondent à des numéros de téléphone abrégés classés selon trois catégories, à savoir les types A, B et C. Ces numéros occupent les séries de numéros 1XX, 1XXX et 1XXXX, c'est-à-dire des numéros à trois/quatre chiffres et à cinq chiffres. Veuillez consulter le Tableau 2.

Tableau 2: Résumé des types de numéros courts

Types de numéro court	Services et attributs	Longueur du numéro en chiffres
Type A	Services importants au niveau national	Numéro à trois chiffres pour les services d'urgence
Type B	Services dans tous les réseaux, c'est-à-dire les services accessibles via tous les opérateurs de réseau mobile publics	Numéro à cinq chiffres: séries de numéros 16XXX, 17XXX, 18XX(X) et 19XXX.
Type C	Services sur le réseau et possibilité d'avoir le même numéro pour différents services	10X(X), 11XX, 12X(X).

4.2.3 Niveaux *1 et *2 – Codes USSD

Les niveaux *1 et *2 sont utilisés pour les codes USSD qui occupent actuellement les séries de numéros *1XX*XXX# et *2XX*XXX#.

4.2.4 Niveaux 1 et 9 – Numéros d'urgence

Le niveau 1 et une partie du niveau 9 sont utilisés pour les numéros d'urgence. Les numéros d'urgence occupent les séries de numéros 110-116, 99X et 91X. Veuillez consulter le Tableau 3.

4.2.5 Services kiosque

Les services kiosque (PRS) du niveau 9 restent inutilisés et réservés.

Tableau 3: Numéros d'urgence assignés

Fournisseur de services	Numéro d'urgence
Toutes les urgences	112
Ligne d'assistance aux enfants du Botswana	116
Assistance en cas d'urgence	991
Secours médicaux internationaux	992
Premiers secours	993
Services médicaux de Boitekanelo	994
Secours aériens d'Okavango	995
Pompiers	997
Ambulance	998
Police	999
Secours médicaux internationaux	911
Service Medflex	914

4.3 Numéros fixes

4.3.1 Niveaux 2 à 6: Numéros fixes

Les niveaux 2 à 6 correspondent aux numéros géographiques à sept (7) chiffres qui occupent la série de numéros allant de 2XX XXXX à 6XX XXXX, respectivement, en vue de fournir des services de téléphonie fixe. Veuillez consulter le *Tableau 4* ci-dessous. Toutefois, ne sont pas inclus les numéros comportant un zéro comme deuxième ou troisième chiffre, par exemple les numéros 200 0000, 300 0000, 460 0000, 530 0000 et 680 0000, lesquels sont réservés.

Tableau 4: Numéros fixes selon la zone géographique

Zone géographique	Série de numéro	Zone
Zone de Francistown	24X XXXX	4
Zone de Selebi-Phikwe	26X XXXX	4
Zone de Letlhakane/Orapa	29X XXXX	4
Zone de Gaborone	3XX XXXX	1
Zone de Serowe	46X XXXX	3
Zone de Mahalapye	47X XXXX	3
Zone de Palapye	49X XXXX	3
Zone de Ramotswa/Lobatse	53X XXXX	2
Zone de Barolong/Ngwaketse	54X XXXX	2
Zone de Mochudi	57X XXXX	2
Zone de Jwaneng	58X XXXX	2
Zone de Molepolole	59X XXXX	2
Zone de Kasane	62X XXXX	5
Zone de Ghanzi/Kgalagadi	65X XXXX	5
Zone de Maun	68X XXXX	5

4.4 NUMÉROS DE TÉLÉPHONIE IP

4.4.1 Niveau 7

La série de numéros 79 XXX XXX du niveau 7 est attribuée aux services de téléphonie utilisant le protocole Internet (VoIP).

4.5 NUMÉROS MOBILES

4.5.1 Niveaux 7 et 8

Le niveau 7 et une partie du niveau 8 correspondent à une série de numéros mobiles à huit chiffres allant respectivement de 71 XXX XXX à 78 XXX XXX, et de 81 XXX XXX à 85 XXX XXX.

4.6 COMMUNICATIONS M2M/IOT

4.6.1 Niveau 8

Une série de numéros à dix chiffres qui occupe la série de numéros allant de 86 XXXX XXXX à 89 XXXX XXXXX est attribuée pour les communications M2M, et prend en charge les dispositifs IoT.

5 AUTRES RESSOURCES DE NUMÉROTAGE

5.1 Les autres ressources de numérotage qui permettent d'assurer des services de communication sans interruption, connus sous le nom de "codes", sont indiqués dans le Tableau 5 ci-dessous. Ces codes sont énumérés conformément à la Recommandation UIT-T E.164.

Tableau 5: Codes importants

<i>Codes importants</i>	<i>Pertinence et utilité</i>
Indicatif de pays (CC)	267
Indicatif de pays du mobile (MCC)	652
Code de points sémaphores nationaux (NSPC)	À des fins d'interconnexion des réseaux
Code d'interface du réseau pour données (CIRD)	Réseau de données X25
Codes couleurs du réseau (NCC)	Identificateurs de station de base GSM
Code de réseau mobile (MNC)	Réseaux publics
Codes de points sémaphores internationaux (ISPC)	Codes de points sémaphores internationaux utilisant une norme de format UIT 3-4-3.

5.2 Code de réseau mobile

Il existe trois (3) codes MNC utilisés au sein des réseaux des opérateurs de réseau mobile (MNO). Ces codes sont attribués conformément à la Recommandation UIT-T E.212. Veuillez consulter le Tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6: Codes de réseau mobile

<i>Codes de réseau mobile</i>	<i>Opérateur de réseau mobile</i>
01	Mascom Wireless
02	Orange Botswana
04	BTCL

5.3 Codes de points sémaphores internationaux

Ces codes sont utilisés à des fins de signalisation internationale et sont représentés suivant un format UIT 3-4-3. Il existe actuellement six codes ISPC en réserve pour le Botswana. Les codes attribués au Botswana à des fins d'utilisation sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Codes de points sémaphores internationaux pour le Botswana

Codes de points sémaphores internationaux (Format UIT 3-4-3)	Opérateur MNO bénéficiant d'une assignation
6-104-0	Botswana Telecommunications Corporation Limited (BTCL)
6-104-1	Botswana Telecommunications Corporation Limited (BTCL)
6-104-2	Mascom Wireless
6-104-3	Orange Botswana
6-104-4	Orange Botswana
6-104-5	Botswana Telecommunications Corporation Limited (BTCL)
6-104-6	Botswana Telecommunications Corporation Limited (BTCL)
6-104-7	Mascom Wireless
6-105-0	Mascom Wireless
6-105-1	Mascom Wireless
6-105-2	En réserve
6-105-3	En réserve
6-105-4	En réserve
6-105-5	En réserve
6-105-6	En réserve
6-105-7	En réserve

6 ATTRIBUTIONS ET ASSIGNATIONS DES NUMÉROS

6.1 Demande de numéros

6.1.1 Tous les opérateurs d'un réseau téléphonique public commuté (RTPC), d'un réseau mobile terrestre public (RMTP) ou d'un réseau de données public commuté (RDPC) qui fournissent, ou qui comptent fournir dans un délai donné, des services de téléphonie destinés au public, et qui possèdent et exploitent un système de télécommunication public, peuvent faire une demande en vue de l'assignation primaire d'une capacité de numérotage téléphonique, pour autant qu'ils remplissent les critères d'éligibilité définis dans la politique en matière de numérotage, le code de conduite et d'autres spécifications standard pertinentes, telles que celles figurant dans les Recommandations UIT-T de l'Union internationale des télécommunications.

6.1.2 Les fournisseurs de services qui ne possèdent pas leurs propres installations peuvent faire une demande d'assignation secondaire auprès d'un fournisseur de services éligible. Les assignations secondaires seront effectuées de manière efficace et non discriminatoire.

6.2 Attributions de numéros nationaux

6.2.1 Le Tableau 8 présente les attributions de numéros mobiles actifs à huit chiffres à tous les opérateurs MNO.

Tableau 8: Attributions de numéros mobiles au mois d'avril 2021

Opérateur de réseau mobile	Série de numéros mobiles
Mascom Wireless	71 000 000 – 71 999 999 74 000 000 – 74 299 999 74 500 000 – 74 799 999 75 400 000 – 75 699 999 75 900 000 – 75 999 999 76 000 000 – 76 299 999 76 600 000 – 76 799 999 77 000 000 – 77 199 999 77 600 000 – 77 799 999 77 800 000 – 77 899 999
Orange Botswana	72 000 000 – 72 999 999 74 300 000 – 74 499 999 74 800 000 – 74 899 999 75 000 000 – 75 399 999 75 700 000 – 75 799 999 76 300 000 – 76 599 999 76 900 000 – 76 999 999 77 300 000 – 77 399 999 77 400 000 – 77 599 999 77 900 000 – 77 999 999 78 000 000 – 78 099 999 78 100 000 – 78 199 999
Botswana Telecommunications Corporation Limited (BTCL)	73 000 000 – 73 999 999 74 900 000 – 74 999 999 75 800 000 – 75 899 999 76 800 000 – 76 899 999 77 200 000 – 77 299 999

6.2.2 Le Tableau 9 ci-dessous présente les attributions de numéros de téléphonie IP actifs à huit chiffres aux opérateurs MNO et aux fournisseurs de services de réseau à valeur ajoutée (VAN):

Tableau 9: Numéros de téléphonie IP au mois d'avril 2021

<i>Fournisseur de services</i>	<i>Série de numéros de téléphonie IP</i>
Virtual Business Network Services	79 100 000 – 79 100 999
AfriTel	79 101 000 – 79 101 999
Global Broadband Solutions	79 102 000 – 79 102 999
Business Solutions Consultants	79 103 000 – 79 103 999
Fourth Dimension	79 104 000 – 79 104 999
OPQ Net	79 105 000 – 79 105 999
Mega Internet	79 106 000 – 79 106 999
Stature (OpenVoice)	79 107 000 – 79 107 999 79 113 000 – 79 113 999
Tsagae Communications	79 108 000 – 79 108 999
MicroTeck Enterprises	79 109 000 – 79 109 999
Microla Botswana	79 110 000 – 79 110 999
Internet Options Botswana	79 111 000 – 79 111 999
FDI Foneworx	79 112 000 – 79 112 999
MTN Business Solutions	79 114 000 – 79 114 999
Abari Communications	79 115 000 – 79 115 999
Mission Communications	79 116 000 – 79 116 999
ConceroTel	79 117 000 – 79 117 999
Paratus Africa	79 118 000 – 79 118 999
Blue Pearl Communications T/A ROI	79 119 000 – 79 119 999
Dapit Ventures T/A GCSat Botswana	79 120 000 – 79 120 999
Orange Botswana	79 200 000 – 79 209 999 79 220 000 – 79 229 999
Botswana Telecommunications Corporation Limited (BTCL)	79 210 000 – 79 219 999

6.2.3 Le Tableau 10 ci-dessous présente les attributions de numéros actifs à dix chiffres pour les communications M2M:

Tableau 10: Attributions de numéros pour les communications M2M au mois d'avril 2021

<i>Opérateur de réseau mobile</i>	<i>Série de numéros M2M</i>
Orange Botswana	890 000 0000 – 890 004 9999
Botswana Telecommunications Corporation Limited (BTCL)	890 005 0000 – 890 005 9999
Mascom Wireless	890 010 0000 – 890 014 9999

7 CONCLUSION

7.1 Le plan national de numérotage est un outil qui permet de garantir que:

7.1.1 Les ressources de numérotage limitées sont utilisées de manière prudente et efficace, ce qui favorise une bonne gestion des numéros. Cet exercice permet aux clients d'avoir accès à des services en utilisant des numéros, sans que cela entraîne des frais excessifs et des inconvénients, et de garantir que tous les fournisseurs de services disposent des ressources de numérotage dont ils ont besoin pour être suffisamment compétitifs sur le marché des télécommunications en croissance rapide, qui se caractérise par la multiplication de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication.

7.1.2 L'attribution des numéros se fait de manière équitable, efficace et transparente, dans un souci d'objectivité, conformément à la Loi de 2012 sur l'Autorité de régulation des communications.

Contact:

Botswana Communications Regulatory Authority (BOCRA)
Plot 50671, Independence Avenue
Private Bag 00495
GABORONE
Botswana
Tél.: +267 395 7755
Télécopie: +267 395 7976
E-mail: technical@bocra.org.bw
URL: www.bocra.org.bw

Luxembourg (indicatif de pays +352)

Communication du 31.III.2021:

L'*Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)*, Luxembourg, annonce la mise à jour suivante du plan national de numérotage du Luxembourg.

Description de la mise en service de nouvelles ressources dans le plan national de numérotage E.164 pour l'indicatif de pays +352:

NDC (indicatif national de destination) ou premiers chiffres du N(S)N (numéro national (significatif))	Longueur du numéro N(S)N		Utilisation du numéro UIT-T E.164	Date de mise en service
	Longueur maximale	Longueur minimale		
656	9	9	Services mobiles – assignation à Luxembourg Online S.A.	1er mars 2021

Format international de numérotation: +352 656 XXXXXX

Contact:

Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)
17, rue du Fossé
2922 Luxembourg
Luxembourg
Tél.: +352 28 228 228
Télécopie: +352 28 228 229
E-mail: numerotation@ilr.lu
URL: www.ilr.lu

Restrictions de service

Voir URL: www.itu.int/pub/T-SP-SR.1-2012

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>
Seychelles	1006 (p.13)
Slovaquie	1007 (p.12)
Malaise	1013 (p.5)
Thaïlande	1034 (p.5)
Sao Tomé-et-Principe	1039 (p.14)
Uruguay	1039 (p.14)
Hong Kong, Chine	1068 (p.4)
Ukraine	1148 (p.5)

Systemes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2006)

Voir URL: www.itu.int/pub/T-SP-PP.RES.21-2011/

AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD	Insérer	PAR	paragraphe
COL	Colonne	REP	remplacer
LIR	Lire	SUP	supprimer
P	page(s)		

Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées

(Liste V)
Edition de 2020

Section VI

ADD

JP12 ITPLAN Co., LTD., Misuzu Bld. 6F 5-19-4 Ueno Taito-ku,
Tokyo 110-005 Japan

Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (selon la Recommandation UIT-T E.118 (05/2006)) (Situation au 1 Décembre 2018)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1161 – 1.XII.2018)
(Amendement N° 47)

Japon ADD

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/ Adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Japon	Sony Wireless Communications Inc. 1-7-1 Kounan, Minato-ku TOKYO	89 81 17	Naoyuki Kato 1-7-1 Kounan, Minato-ku TOKYO Japan Tel: +81 90 7289 7070 Fax: +81 3 3740 2640 E-mail: sony-local5g@sony.com	1.X.2021

Suède LIR

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/Adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>
Suède	Teracom Mobil AB Lindhagensgatan 122 SE-112 51 STOCKHOLM	89 46 03	Peter Borgfors Lindhagensgatan 122 SE-112 51 STOCKHOLM Tel: +46 70 444 10 66 E-mail: peter.borgfors@net1.se

**Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués
(Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010))
(Situation au 15 décembre 2016)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1114 – 15.XII.2016)
(Amendement N° 21)

**Notes communes aux listes par ordre numérique et par ordre alphabétique des indicatifs de pays de la
Recommandation UIT-T E.164 attribués**

p Associés à l'indicatif de pays commun 883, les codes d'identification à trois chiffres pour les réseaux internationaux ci-après ont été réservés ou attribués:

Note p) +883 360 ADD*

<i>Requérant</i>	<i>Réseau</i>	<i>Indicatif de pays et code d'identification</i>	<i>Statut</i>
Telecom Italia Sparkle S.p.A.	Telecom Italia Sparkle S.p.A.	+883 360	Attribué

* 6.IV.2021

q Associés à l'indicatif de pays commun 883, les codes d'identification à quatre chiffres pour les réseaux internationaux ci-après ont été réservés ou attribués:

Note q) +883 5190 ADD*

<i>Requérant</i>	<i>Réseau</i>	<i>Indicatif de pays et code d'identification</i>	<i>Statut</i>
Nokia Corporation	Nokia Corporation	+883 5190	Attribué

* 6.IV.2021

Voir la page 4 du présent Bulletin d'exploitation N° 1219 de 1.V.2021.

**Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international
pour les réseaux publics et les abonnements
(Selon la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016))
(Situation au 15 décembre 2018)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1162 - 15.XII.2018)
(Amendement N° 53)

<i>Pays ou Zone géographique</i>	<i>MCC+MNC</i>	<i>Nom de Réseau/Opérateur</i>
Luxembourg ADD		
	270 05	Luxembourg Online S.A.

Mobile international, indicatif partagé ADD		
	901 78	Telecom Italia Sparkle S.p.A.
	901 79	Nokia Corporation

Essai d'un nouveau service proposé de télécommunications internationales, indicatif partagé ADD*		
	991 03	Halys SAS (attribution temporaire pour un essai jusqu'au 5.IV.2022)

MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil
MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil

* Voir page 5 du présent Bulletin d'exploitation N° 1219 du 1.V.2021.

**Liste des codes de transporteur de l'UIT
(Selon la Recommandation UIT-T M.1400 ((03/2013))
(Situation au 15 septembre 2014)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1060 – 15.IX.2014)
(Amendement N° 114)

<i>Pays ou zone/code ISO Nom de la société/Adresse</i>	<i>Code de la Société (code de l'exploitant)</i>	<i>Contact</i>
Allemagne (République fédérale d')/DEU	LIR	
PLANinterNET VoIP-GmbH Gruenwiesenstrasse 1 D-74391 ERLIGHEIM	PLANIN	Tel: +49 7143 872 056 Fax: +49 7143 872 057 E-mail: voip@planinternet.de

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))
(Situation au 1 juin 2017)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT No. 1125 - 1.VI.2017)
(Amendement No. 13)

Ordre numérique ADD

5-219 Chypre (République de)

Ordre alphabétique ADD

5-219 Chypre (République de)

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))
(Situation au 1 juillet 2020)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT No. 1199 - 1.VII.2020)
(Amendement No. 14)

Pays/ Zone Géographique

<i>ISPC</i>	<i>DEC</i>	<i>Nom unique du point sémaphore</i>	<i>Nom de l'opérateur du point sémaphore</i>
Angola ADD			
6-063-4	12796	ISC5	AFRICELL
Chypre ADD			
5-215-1	11961	LIM/AMA1, Limassol	Cyprus Telecommunications Authority (CYTA)
5-215-2	11962	LIM/AMA2, Limassol	Cyprus Telecommunications Authority (CYTA)
5-215-3	11963	LIM/AMA3, Limassol	Cyprus Telecommunications Authority (CYTA)
5-215-4	11964	NIC/PLA1, Nicosia	Cyprus Telecommunications Authority (CYTA)
5-215-5	11965	NIC/PLA2, Nicosia	Cyprus Telecommunications Authority (CYTA)
5-215-6	11966	NIC/PLA3, Nicosia	Cyprus Telecommunications Authority (CYTA)

ISPC: International Signalling Point Codes.
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

Plan de numérotage national (Selon la Recommandation UIT-T E.129 (01/2013))

Web: www.itu.int/itu-t/inr/nnp/index.html

Les Administrations sont priées de notifier à l'UIT les modifications apportées à leur plan de numérotage national ou de lui fournir des renseignements sur leur page web consacrée au plan de numérotage national ainsi que les coordonnées de toutes les personnes pouvant être contactées. Ces renseignements, qui seront mis gratuitement à la disposition de toutes les Administrations/ER et des prestataires de services, seront postés sur le site web de l'UIT-T.

Pour leur site web sur le numérotage ou l'envoi de leurs informations à l'UIT/TSB (e-mail: tsbtson@itu.int), les Administrations sont priées de bien vouloir utiliser le format tel que décrit dans la Recommandation UIT-T E.129. Il leur est rappelé qu'elles seront responsables de la mise à jour de ces informations dans les meilleurs délais.

Le 1.IV.2021, les pays/zones géographiques suivants ont actualisé leur plan de numérotage national sur le site:

<i>Pays / Zone géographique</i>	<i>Indicatif de pays (CC)</i>
Burkina Faso	+226
Îles Féroé	+298
Géorgie	+995
Maroc	+212